DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE ANDIRAN

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE

AVANT MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1

ECHELLE : 1/2 500

APPROBATION DU PLU : 20/07/2016

DELIBERATION PRESCRIVANT LA MODIFICATION N°1 : 27/06/2018

ARRETE PRESCRIVANT LA MODIFICATION N°1 : 11/10/2018

ENQUETE PUBLIQUE : 11/06/2019 au 17/07/2019

APPROBATION : 18/09/2019

4.2

Bureau d'études UrbaDoc
Chef de projet : Etienne BADIANE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05.34.42.02.91
contact@be-urbadoc.fr

Zonage règlementaire

Zones Urbaines

- Ua : zone urbaine correspondant au noyau villageois
- Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires
- UL : zone urbaine à vocation de loisirs
- Ux : zone urbaine à vocation d'activités
- Uxi : zone urbaine à vocation d'activités située en zone inondable

Zones à urbaniser

- AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle
- AU0l : zone à urbaniser fermée à vocation de loisirs
- AU0li : zone à urbaniser fermée à vocation de loisirs située en zone inondable
- AUx : zone à urbaniser à vocation d'activités
- AUxi : zone à urbaniser à vocation d'activités située en zone inondable

Zones agricoles

- A : zone agricole
- Ai : zone agricole inondable
- Ap : zone agricole protégée de toute construction

Zones naturelles

- N : zone naturelle
- Ni : zone naturelle inondable

Les indices "i" sont basés sur les limites de l'atlas des zones inondables de la Baïse et de la Gélise et de l'atlas des zones inondables de l'Osse.
Le droit de préemption urbain s'applique sur toutes les zones U et AU du territoire communal.

Prescriptions

- Emplacement réservé
- Parcelle (tout ou partie) préemptée par la municipalité
- Servitude AC2 relative à la protection du site inscrit du Pont sur l'Osse
- Elément de patrimoine bâti et/ou paysager à protéger au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Servitude de visibilité au carrefour de la RD 656 et de la VC 201

Servitude AC1 relative à la protection des Monuments Historiques

- Pont de Tauziète
- Périmètre de protection du Pont de Tauziète

Eléments constitutifs de la trame verte et bleue

- Réservoir de biodiversité
- Trame bleue
- Trame verte
- Haie à préserver
- Plans et cours d'eau

Autres légendes

- Mise à jour du bâti sur le cadastre (report à titre informatif)
- Localisation de la station d'épuration

Liste des emplacements réservés

Numéro	Vocation	Bénéficiaire	Superficie / largeur
1	Extension du cimetière	Commune	2739 m²
2	Création d'un parking, aire de jeux	Commune	1811 m²
3	Elargissement de la VC n°201	Communauté de communes	1,30 m
4	Création d'un chemin	Commune	145 m²

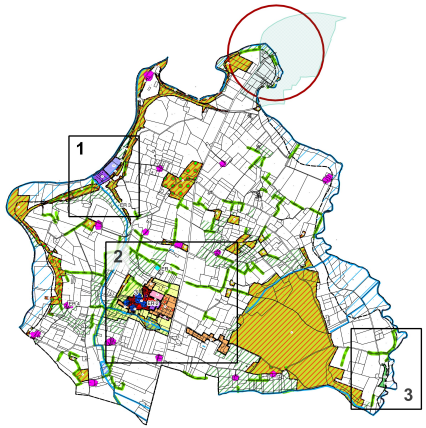

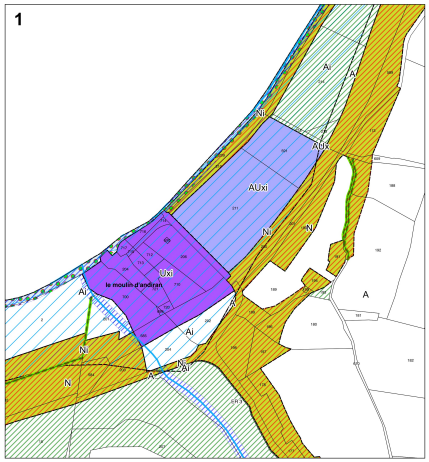

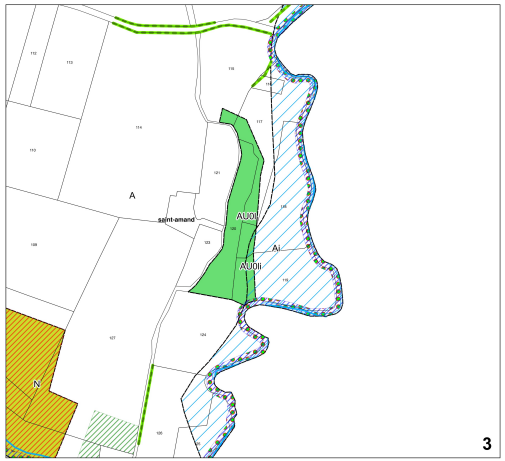

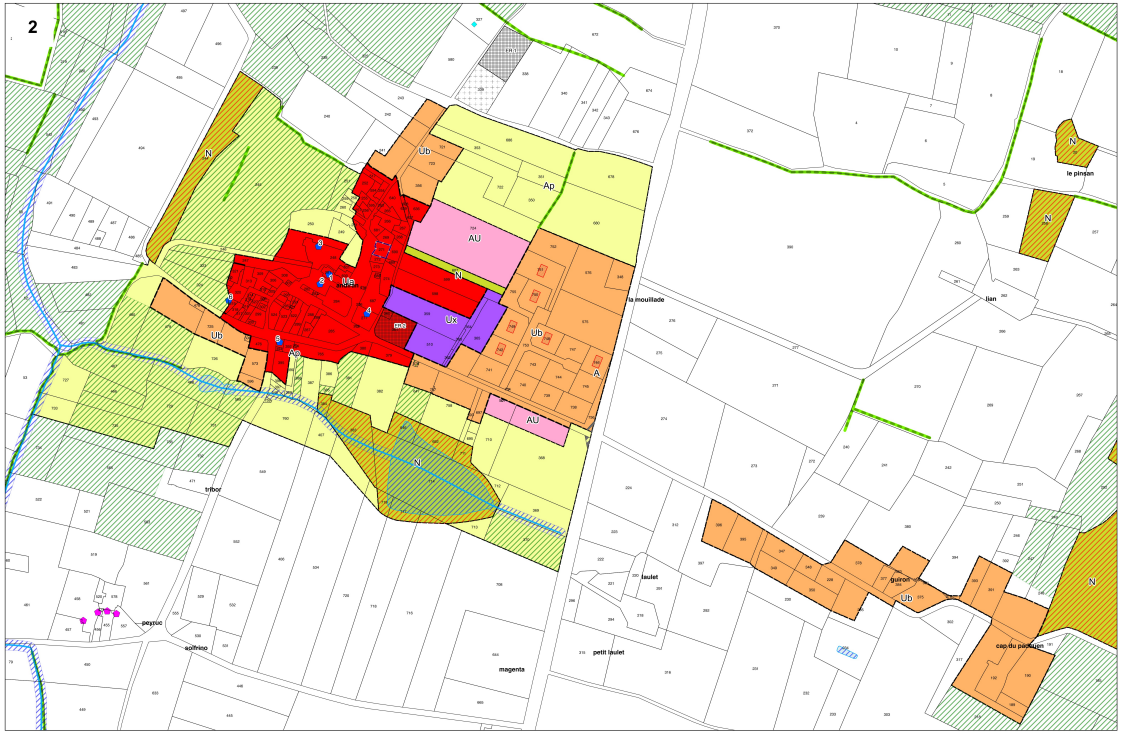

URBADOC